

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2014**

Convocation du 13 janvier 2014

- **ETAIENT PRESENTS** : Mrs Daniel PARISOT, Bernard BREBANT, Patrick BUDIN, GEORGES Jean-Gabriel, ROSE Daniel, François DUFRENE, ALLARD Daniel, André DEPOORTER, Pascal PAILLARD, VIEL Pierre, LECLERCQ Jean-Louis, Patrick DUPUIS, Karine LEJAY, Yvette DARSIN, Françoise HERLIN, Anne-Marie SOULAT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Mr Hakim TAOUFIK
- Mme Cécile HURIEZ
- Mme Valérie LACOUDRE
- Mr Albertino SEMEDO DA VEIGA
- Mr Didier BRASSART a donné pouvoir à Mr Daniel PARISOT
- **SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme HERLIN ET Mr GEORGES

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Est-ce qu'il y a des questions, des observations, des demandes de modifications avant la mise au vote.

Voté à l'unanimité

2 - COMMUNICATION DU MAIRE

Question urgente à inscrire à l'ordre du jour :

Convention avec la préfecture de la Somme pour la mise sous pli pour les élections municipales

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SALLE PAR LES CANDIDATS :



La commission a proposé de mettre à la disposition de chaque liste, une fois la salle des fêtes, pour organiser une réunion publique pendant la durée de la campagne électorale pour les municipales.

POINT DES AFFAIRES EN COURS :

Chemin de Boves à Remiencourt :

La Cour d'appel a débouté la commune de sa demande de remise en état de ce chemin en considérant que le silence de la commune depuis de nombreuses années valait abandon du caractère public de cet espace. Il ne me semble pas nécessaire d'aller en cassation. La commission a proposé de ne pas déférer devant la cour de Cassation.

Résidence des aînés :

Le tribunal administratif a admis que l'Etat était fondé à soutenir que le principe de précaution pouvait être appliqué. Il ne semble pas utile de faire appel de cette décision, d'autant qu'un projet se dessine pour la réalisation à titre privé d'une résidence d'aînés (avis du conseil municipal)

Aire d'accueil des gens du voyage :

Le tribunal administratif a reconnu les droits de la commune à soutenir que la communauté d'Amiens Métropole n'avait pas compétence pour imposer une aire d'accueil des gens du voyage à Boves. La délibération du 24 mai 2003 doit être abrogée dans les deux mois. J'ai adressé une lettre à Amiens Métropole afin que nous reposions le problème sous cet éclairage nouveau.

Le 16 janvier, le maire a rencontré le président Demailly et ses services. Il ressort que la communauté souhaite faire appel de la décision du tribunal administratif. Toutefois, cette procédure n'exclut pas de relancer la négociation après la campagne électorale.

Modification du mode de scrutin :

Il convient d'insister sur l'information à faire passer auprès de la population en matière de mode de scrutin. Il ne s'agit plus de voter pour homme ou une femme mais pour une liste complète. Toute mention manuscrite induit l'annulation du bulletin de vote.



Par ailleurs, le préfet a attiré l'attention des maires sur l'obligation pour l'électeur de présenter une pièce d'identité lors des opérations de vote.

Population de la commune de Boves :

Par lettre du 16 décembre 2013, La Direction régionale de l'INSEE a fait connaître que la population de la commune s'établissait au 1^{er} janvier 2014 à :
3 104 habitants

Ouverture de la mairie au public :

En raison de la charge induite par l'instruction au niveau communal des dossiers d'urbanismes, les services d'accueil de la mairie seront fermés le mercredi après-midi.

Transport urbain :

AMETIS note une augmentation de la fréquentation des bus de 1,8 % entre 2012 et 2013. Ce qui est très encourageant.

Radar pédagogique :

L'expérience menée ne paraît pas parfaitement concluante. Nous avons constaté que la vitesse moyenne était de 48 km/h. Il convient de poursuivre la réflexion dans le sens de la prévention mais également s'interroger sur l'acquisition d'un matériel de répression.

Fiscalité 2013 :

La commune a reçu le tableau-affiche 1288 M. Il est affiché depuis le 14 janvier 2013.

L'association Sucy Loisirs :

Cette association demande l'autorisation de stationnement sur le parking du stade pour 10 à 15 véhicules le vendredi 4 avril 2014 dans le cadre d'une randonnée pédestre (Sucy en Brie).



3 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Lagache : débroussaillage : 800 €
BAFA des contractuels : 1 850 €

4 - COMPTE RENDU DES QUESTIONS EVOQUEES A AMIENS METROPOLE :

La cotisation foncière des entreprises (CFE)

L'association des maires de France a demandé le report du nouveau barème en 2015. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a censuré les dispositions de l'article 76 du projet de loi de finances en déclarant anticonstitutionnel le fait de créer une différenciation entre les contribuables soumis aux bénéfices non commerciaux et les autres.

5 - COMPTE RENDU DES QUESTIONS EVOQUEES EN EPCI :

Il n'y a pas eu de réunion SIVOM

6 - CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE / RUE HENRI BARBUSSE : (Jean Gabriel Georges)

Dans le cadre de la rénovation de la rue Henri Barbusse connue à Boves sous le nom de route de Cagny, il est demandé à la commune de participer sous la forme d'un fonds de concours estimé à 24 945, 26 euros - (effacement des réseaux inclus)

Voté à l'unanimité

7 - CONVENTION SOFCAP PRELEVEMENT AUTOMATIQUE: (Daniel Parisot)

Il s'agit d'autoriser par convention le prélèvement automatique des cotisations SOFCAP.



Voté à l'unanimité

8 - RENOUELEMENT CONTRAT REFPAC (publicité extérieure) (Bernard Brébant)

Pour percevoir en 2014 la taxe sur les enseignes extérieures il est nécessaire de renouveler le contrat avec la société REFPAC.

Voté à l'unanimité

9 - PROJET DETR 2014 - MENUISERIES ECOLES (Pierre Viel)

Il s'agit d'un projet qui a déjà été présenté mais qui n'a pas été retenu. Cette opération s'inscrit dans le maintien en bon état des locaux et dans un souci d'améliorer le confort des enfants tout en faisant des économies d'énergie. Changement des fenêtres et pose de volets roulant sur le groupe primaire
Montant estimé = 36 526.08 € ht - subvention demandée 30% soit 10 957.82€.

Voté à l'unanimité

10 - PAIEMENT HEURES SUPPLEMENTAIRES: (Daniel Parisot)

Il est nécessaire que le conseil municipal autorise le maire à payer les heures supplémentaires réellement constatées, aux agents techniques.

Voté à l'unanimité

11 - MISE EN PLACE COMPTE EPARGNE TEMPS (Daniel Parisot)

Dans une démarche similaire à la délibération précédente, il est proposé de mettre en place un compte épargne temps pour les agents qui souhaitent avancer de quelques semaines leur mise à la retraite.

Voté à l'unanimité

12- HORAIRES RENTREE SCOLAIRES 2014:

RAPPORT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES : D ALLARD

Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, la commune avait mis en place des horaires plaçant les activités périscolaires le midi du fait des moyens limités en



locaux communaux. En effet, les activités placées le midi permettaient de couper en deux groupes la population d'élèves, c'est-à-dire que pendant que 130 mangeaient, 130 étaient en activités et vice et versa. Les 130 enfants, répartis en groupe d'environ une quinzaine, pouvaient être accueillis dans huit à neuf espaces, ce qui correspond aux capacités communales.

Suite à l'opposition des enseignants et des parents d'élèves, le maire a demandé la suspension des rythmes à compter du 4 novembre, date à laquelle a été mis en place un comité de pilotage qui s'est réuni régulièrement sous la présidence de l'inspecteur académique de secteur.

A ce jour, le comité s'est accordé pour les enfants de l'école maternelle sur des horaires faisant cesser les cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 15 h 45, avec des activités périscolaires jusqu'à 16 h 30. Les enfants seraient répartis entre les trois salles du centre accueil/loisirs et deux espaces de l'école maternelle (hall et bibliothèque).

Les parents d'élèves et les enseignants proposent de faire cesser les cours pour les enfants de l'école élémentaire les lundis et vendredis à partir de 15 h 00 et de placer les activités périscolaires de 15 h 00 à 16 h 30. Dans ces conditions, la commune pourrait devoir accueillir un nombre important d'élèves (maximum 202 – effectif au 23 janvier 2014 - pendant 1 h 30 les lundis et les vendredis). Se pose alors un problème de locaux pour accueillir ces enfants.

En effet, si l'on se réfère aux conditions réglementaires d'encadrement (1 pour 18 suivant le ministre de l'éducation nationale, 1 pour 14 pour ce qui concerne la CAF), il faut suivant la fréquentation :

- pour 200 élèves : entre 11 et 14 salles,
 - pour 150 élèves : entre 9 et 11 salles
- (Calcul théorique qui ne tient pas compte de nature de l'activité)

Or, aux horaires proposés par les parents et les enseignants, la commune dispose :

- le lundi et le vendredi: de la salle des fêtes, de la salle polyvalente, de la salle l'ex-périscolaire, de la salle club photo, de la bibliothèque de l'école élémentaire, de la salle de basket, de la salle de tennis, du terrain de football (par beau temps) et éventuellement de l'école de musique (soit 9 espaces maximum)

C'est-à-dire qu'en cas de mauvais temps, des enfants ne pourront pas être tous accueillis décemment.

Dans ces conditions le conseil municipal conclut à son impossibilité de fixer actuellement les horaires proposés par les parents et les enseignants.

Voté à l'unanimité



13 - RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE CAF (Bernard Brébant):

Il convient de renouveler le contrat d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'Accueil loisirs sans hébergement.

Voté à l'unanimité

14 - CONVENTION CAF MISE A JOUR DU SITE « MON ENFANT.FR » (Bernard Brébant):

Il s'agit d'une convention d'habilitation pour permettre à la crèche de mettre en ligne sur un site CAF les disponibilités.

Voté à l'unanimité

15 - FINANCEMENT D'UNE VAE POUR UN AGENT DE LA CRECHE (Bernard Brébant)

Dans le cadre de la formation professionnelle, il est proposé de financer une VAE pour un agent de la crèche qui veut devenir auxiliaire de puériculture. Le coût est de 720 € pour une formation auprès du CNFPT.

Voté à l'unanimité

16 - AVENANT AU CONTRAT FOURNITURE DE REPAS CRECHE (Bernard Brébant)

Il faut actualiser le marché avec le nouveau taux de TVA- soit 10% au 01/01/2014

Voté à l'unanimité

17 - TAXE SUR L'ENFOUISSEMENT DES DECHETS (Daniel Parisot)

Chaque année nous devons délibérer pour percevoir la taxe sur l'enfouissement des déchets, répartie entre Boves(71%) et Sains en Amiénois.(28%)



(1.50€ / la tonne)

Voté à l'unanimité

18 - FACTURATION ALSH (Daniel Parisot)

Compte tenu des difficultés rencontrées et de l'augmentation des prestations, il s'avère nécessaire de procéder à la facturation pour les mercredis, petites vacances et période estivale sur la base de la réservation sauf cas particulier comme un événement familiale grave ou un problème de santé.

Voté à l'unanimité

19 - CONVENTION MISE SOUS PLI (Daniel Parisot)

Le conseil municipal autorise le maire à passer cette convention qui fixe les modalités de la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales des 23 et 30 mars prochain.

Voté à l'unanimité

20 - QUESTIONS DIVERSES

Présentation du programme du centre de loisirs pour les vacances de février
Point des autorisations d'urbanisme : JG GEORGES

Durée de vie installations de la SECODE : P PAILLARD

Durée résiduelle - source rapport exploitation année 2012- 18 ans

Etat de la RD 167 vers Sains en Amiénois : A DEPOORTER

Compétence du Conseil Général

Chèques cadeau pour les Aînés : AM SOULAT

Veiller à la possibilité de les utiliser pour des achats alimentaires

Séance levée à 21h45

Le Maire

D PARISOT

